La violence conjugale est très particulière d’abord elle ne surgit pas par hasard, elle implique l’usage de la force et de la menace. Le geste violent est une stratégie qui vise une fin. Il constitue un abus de pouvoir au niveau des intentions poursuivies (contrôler, dominer, insulter, menacer, gifler, tuer…).

La présidente élue de la commission européenne, Ursula Von der Leyen, a déjà fait connaitre son intention au parlement européen : « Je proposerais d’ajouter la violence à l’égard des femmes sur la liste des crimes de l’UE défini dans le traité de l’UE ». Cette déclaration reconnait la gravité souvent sous-estimée des violences conjugales. Elle attire l’attention sur le fait que les procureurs et la police ne devraient pas simplement considérer les actes de violences de manière isolée.

Par Amélie, Pauline et Maïwenn





Une femme meurt chaque jour sous les coups de son mari ou ex-conjoint. Ce sujet est encore trop tabou. Les femmes ont peur d’en parler par peur des conséquences et des jugements des autres.

***LA LUTTE CONTRE Les violences conjugales en Europe***